

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil Aides financières Pour bénéficier d'aides européennes](#)

Pour bénéficier d'aides européennes

Aides européennes

Il existe différents programmes européens d'aides financières à l'export pour les entreprises et plus particulièrement pour les PME/PMI. Certains programmes, tels que [Gateway to Asia](#) et [ETP Japan / Korea](#), offrent des aides directes tandis que d'autres proposent des aides bénéficiant de manière indirecte aux entreprises.

Consultez également notre page sur les [Financements européens](#).

EUROSTARS 3 2022 : Innovative SME

Lancement d'Innovative SME 2022 (ex Eurostars) : 1er cut off du 21/01/2022 au 24/03/2022

Innovative SME (ex Eurostars) c'est quoi ?

Innovative SME (ex Eurostars) est un programme de financement européen dont l'objectif est d'encourager les startups et les PME à mener des projets collaboratifs internationaux de recherche et d'innovation avec leurs partenaires (grandes entreprises, universités et organismes de recherche...).

Innovative SME est géré par EUREKA, réseau intergouvernemental qui implique 37 pays ([liste des 37 pays éligibles](#)) et la Commission Européenne.

Quelles opportunités de financement ?

Les appels à projets (deux par an) sont « bottom up » : pas de thématiques ;

Comme il s'agit d'un dispositif intergouvernemental, chaque pays dispose de sa propre règle nationale en matière de financement. Par exemple pour la France, BPI France est en charge du dispositif et financera les lauréats sous forme de subvention et à des taux spécifiques (voir exemple ci-dessous).

- Pour les startups et PME : jusqu'à 40% de leurs coûts (subvention plafonnée au montant des fonds propres) ;
- Pour les ETI (de 250 jusqu'à 2000 salariés) : jusqu'à 30% des coûts ;
- Pour les académiques : jusqu'à 40% des coûts complets (subvention plafonnée à 120 000 € si le consortium implique une PME française, et à 50 000 € sans PME française dans le consortium.)

Quelles dépenses ?

- Financement/subvention de la phase R&D (minimum TRL 4) d'un projet dans le cadre d'un projet collaboratif pour les PME et startups ;

- Les dépenses éligibles : les dépenses internes ou externes liées aux activités de recherche industrielle et de développement expérimental (frais de personnels, frais de PI, études de marché, étude de faisabilité, Design, réalisation de prototypes, installation de lignes pilotes, démonstration...).

Quelles règles d'éligibilité ?

- Le consortium du projet est composé d'au moins deux entités indépendantes l'une de l'autre et issues d'au moins de 2 pays membres d'Eurostars/Eureka.

- Le projet doit être obligatoirement porté par une PME/startup innovante d'un pays membre d'Eurostars/Eureka et qui réalise de forts investissements en R&D ;

- La (ou les) PME doit/doivent supporter au minimum 50 % des coûts du projet (hors coûts de sous-traitance). Dans la mesure où le projet est collaboratif, un partenaire ou pays, ne peut supporter plus de 70% du budget.

- La durée du projet est de maximum 36 mois, et la commercialisation des innovations doit intervenir au maximum 24 mois après la fin du projet.
- 30 % de projets déposés sont lauréats !

Pour candidater ?

Vous trouverez le détail des modalités de l'appel directement sur le [site Eureka](#).

Les appels à projets dans le cadre du programme Innovative SME - Eurostars sont ouverts en continu sur la période 2021-2028.

En 2022, les éléments du dossier de soumission doivent être déposés sous forme électronique soit avant le 24 MARS 2022 soit avant le 15 SEPTEMBRE 2022.

Nous pouvons vous accompagner pour vérifier l'éligibilité de votre projet et dans vos démarches avec BPI. N'hésitez pas à nous contacter :

Estelle Périnel : estelle.perinel@grex.fr

[Zoom sur les dispositifs Horizon Europe et le pacte vert](#)

Témoignage

La start-up Limatech, lauréate dès le premier essai de l'EIC Accelerator focus Green Deal

Avec l'appui de Grex, membre du réseau Enterprise Europe Network, Limatech a soumis son projet à la Commission européenne face à 2 071 candidats.

Lauréate parmi les 64 start-up européennes retenues, elle décroche un financement de 2 millions d'euros.

[\[Lire l'article\]](#)

mise à jour le 22 juin 2022

Contact

- **Estelle PERINEL**
Conseil en développement international et financements européens
estelle.perinel@grex.fr

Agenda

- [13sept.Atelier technique - Access2Markets : d'accompagner le portail qui vous accompagne à l'export](#)
- [27sept.Webinaire - Les garanties internationales, un incontournable à l'export ?](#)
- [13oct.Atelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)
- [18oct.Club juridique Grex - Panorama de l'actualité fiscale internationale](#)
- [22nov.Atelier - Le transport des marchandises dangereuses à l'international](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

FORMATIONS

- [09sept.Actualiser ses compétences sur les règles Incoterms 2020 - Classe virtuelle](#)
- [15sept.Commerce international : les fondamentaux](#)

- [20sept.Les fondamentaux des prestations de services À l'international](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnÃ©es](#)
- [Mentions IÃ©gales](#)

- [haut de page](#)
- [version PDF](#)